

## ANNEXE

### FORMULAIRE D'ENGAGEMENT POUR L'OBTENTION DU LABEL « SÉCURI-SITE »

L'obtention du label « sécuri-site » auprès de la préfecture de Police, implique une adhésion à des engagements dans le domaine de la prévention situationnelle et de la communication avec les services de police.

#### IL S'AGIT DE SE PRÉPARER, DE PRÉVENIR, ET DE RÉAGIR

La liste des points suivants a pour objet de vous aider à identifier les dangers et les risques.

Il s'agit de :

- auto-évaluer votre situation
- s'engager dans la sécurité et le plan tourisme

#### NOTIONS ESSENTIELLES

- Savez-vous comment joindre votre commissariat ?
- Connaissez-vous le **numéro unique** de la préfecture de Police « **3430** » ?
- Connaissez-vous les **numéros d'appels d'urgences : 15, 17, 18, 112** et pour les visiteurs d'**Amérique du Nord, le 911** ?
- Connaissez-vous le portail @ de la préfecture de Police ? **www.prefecturedepolice.paris**

#### L'AUTO-ÉVALUATION

Elle ne fait pas l'objet de contrôles ou de vérifications préalables à l'obtention du label.

Cependant, toute fausse déclaration constatée pourra à posteriori provoquer le retrait du label.

VOTRE ENVIRONNEMENT	OUI	NON
Etes-vous à proximité d'un lieu public ou privé d'importance ? (lieu de culte, salle de spectacle, institution)		
L'éclairage extérieur est-il suffisant ?		
Avez-vous connaissance de la présence de caméras de vidéo-protection à proximité de votre établissement ?		
L'ameublement urbain aux abords de votre établissement est-il suffisamment sécurisé ? (bacs à poubelles, abri-bus)		
Le stationnement des véhicules à moteurs aux abords de votre site est-il interdit ?		
Existe-t-il un dispositif de tenue à distance des véhicules ? (plots, barriérage, trottoirs hauts...)		
VOS CONTRÔLES D'ACCÈS		
Disposez-vous d'agents de sécurité spécialisés ?		
Procédez-vous à un contrôle des visiteurs de votre établissement ?		
Les membres de votre personnel sont-ils identifiables ?		
Vos personnels ont-ils reçu une formation à la sécurité ?		
Vos issues de secours sont-elles clairement identifiables et facilement repérables ?		
Les accès annexes de votre établissement sont-ils sécurisés ? (portes de service, trappes d'aération...)		
Si vous disposez de toilettes accessibles au public, sont-elles sécurisées ?		
VOS SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE		
Disposez-vous d'un système interne de vidéosurveillance ?		
Les images de votre dispositif de vidéosurveillance sont-elles sauvegardées ?		
Surveillez-vous en permanence vos images de vidéosurveillance ?		
Les caméras de vidéosurveillance couvrent-elles les entrées et sorties de votre établissement ?		
Votre système de vidéosurveillance est-il fiable et régulièrement entretenu ? (horodatage, qualité d'image, possibilité d'identification...)		
Disposez-vous d'un système d'alarme ?		
Si oui, est-il relié à un centre de télésurveillance ?		

VOS DISPOSITIFS EN CAS D'URGENCE	OUI	NON
Avez-vous un plan d'évacuation d'urgence ?		
Si oui, a-t-il été établi en liaison avec les services de secours et de police ?		
Disposez-vous d'un espace protégé ou confiné, sécurisé ?		
Avez-vous pré-déterminé des voies d'évacuation ?		
Avez-vous un plan de fouille de votre établissement ?		
Disposez-vous de plans d'évacuation différenciés ? (attentat, incendie, vol à main armé)		
Procédez-vous régulièrement à des exercices d'évacuation ?		
VOTRE SÉCURITÉ INTERNE		
Disposez-vous de données fiables et vérifiées sur vos personnels ? (nom, adresse, qualifications professionnelles...)		
Vos systèmes d'information sont-ils protégés ?		
Détruisez-vous régulièrement vos informations sensibles ?		
Disposez-vous d'armoires ou de lieux sécurisés pour vos données confidentielles ou celles de vos clients ?		
VOS CONTACTS EXTÉRIEURS		
Avez-vous un site internet ?		
Avez-vous constitué un dossier d'intervention à destination des forces de l'ordre et de secours ? (plan, numéros à joindre...)		
Adhérez-vous à un réseau professionnel de sécurité ?		
Réalisez-vous régulièrement des événements festifs ou promotionnels dans votre établissement ?		
Si oui, en avisez-vous les forces de l'ordre ?		
Connaissez-vous la Mission Prévention Communication de votre arrondissement ?		
Connaissez-vous des personnels du commissariat ?		

## LES ENGAGEMENTS DE LABELLISATION

**Il s'agit de s'engager afin d'offrir un séjour sécurisé aux touristes.  
Le non-respect des engagements entrainera le retrait du label.**

1. Je m'engage à respecter les préconisations faites par les forces de l'ordre,
2. Je m'engage à prévenir les forces de l'ordre de tout événement festif ou promotionnel organisé par mon établissement, susceptible d'avoir une incidence sur la voie publique,
3. Je m'engage à fournir aux visiteurs français et étrangers fréquentant mon établissement tous les supports de communication et de prévention à la sécurité, proposés par la préfecture de Police (guides, plaquettes, flyers, vidéos),
4. Je m'engage à aviser les forces de l'ordre de toute présence significative de touristes dans mon établissement (personnalités, arrivées de car, congrès, etc.),
5. Je m'engage à tenir informés les policiers de la mission de prévention et de communication de mon commissariat de toute difficulté liée aux touristes,
6. Je m'engage à prendre connaissance de toutes les informations pratiques et utiles du site Internet et des applications mobiles de la préfecture de Police, [www.prefecturedepolice.paris](http://www.prefecturedepolice.paris)
7. Je m'engage à adhérer au site de prévention situationnelle CESPLUSSUR, service d'alertes et d'informations opérationnelles par SMS de la préfecture de Police <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Cespplussur>
8. Je m'engage à afficher, à la vue du public, les numéros d'urgences de la préfecture de Police au moyen du support prévu à cet effet : 15, 17, 18, 112, 114.

Date :

Nom, prénom :

Raison sociale :

Signature :